

STRATÉGIES DES GROUPES VULNÉRABLES AU TOGO

Itinéraires, trajectoires, errances

Élisabeth DELIRY-ANTHEAUME
Chercheur associée à l'ORSTOM, Johannesburg

*"Qui sait l'avenir ?
Oiseau vivant ne manque jamais de plumes."*

Cette maxime, ornant les murs d'une maison isolée à la périphérie de Lomé, exprime l'optimisme inébranlable de ses habitants. Pourtant, c'est au cours de la décennie 1980, que dans la plupart des pays d'Afrique, l'économie moderne, fondée sur le modèle occidental de croissance et d'industrialisation, a atteint ses limites, faisant perdre ses assurances et ses repères à toute la société.

Frappée par la crise et soumise au remède que sont les politiques d'ajustement structurel, puis affligée coup sur coup des tensions politiques de la transition démocratique et des conséquences de la dévaluation du franc CFA en janvier 1994, la société toute entière, mais plus particulièrement, celle qui relevait du secteur de l'emploi moderne (5 % des actifs !) et celle qui aspirait à y entrer (les jeunes urbains) doutent de ses possibilités de reproduction et d'ascension sociale.

À l'initiative des bailleurs de fonds, des politiques économiques nouvelles ont bien été tentées : les programmes d'ajustement structurel (PAS), corrigés par la prise

en compte de la dimension sociale de l'ajustement (DSA), en faveur des groupes les plus pauvres et les plus vulnérables¹.

De fait, trois groupes vulnérables², correspondant à trois étapes de la vie, ont surtout retenu l'attention du Comité DSA (Deliry-Antheaume *et al.*, 1992) et des travaux de recherche de l'Unité de recherche 5B du Département SUD de l'ORSTOM (Deliry-Antheaume, 1991) :

- les retraités qui attendaient généralement 55 ans pour faire valoir leur droit à pension, mais qui, depuis l'arrêté du 20 mars 1985, ont eu obligation, à compter du 1er avril 1985, de quitter leur activité, après 30 ans de service, tant dans le public que dans le privé ;
- les licenciés, soit, dans le cadre de cette étude, tout travailleur permanent ayant subi un licenciement économique, quel que soit son statut en terme d'emploi au moment de l'enquête : (41 % étaient à nouveau salariés, 13 % exerçaient une activité indépendante, 15 % s'étaient installés comme agriculteurs et 30 % se disaient chômeurs, le solde étant retraité) ;
- les "jeunes"³, qu'ils soient diplômés de l'enseignement général (Deliry-Antheaume, 1993) ou technique (DERP, 1991), directement touchés par l'arrêt des recrutements du secteur public, ou qu'ils soient, sans bagage scolaire ou professionnel, à la recherche d'emploi, comme ceux qui ont été mobilisés dans le cadre d'un programme d'entretien de la ville de Lomé, l'Opération jeunes bâtissons la cité⁴ (OJBC).

Malgré les tensions et les remises en cause du calendrier sous la pression des événements, les enquêtes menées en période de troubles et la tenue de la Conférence nationale souveraine (CNS) en juillet-août 1991 ont favorisé la liberté d'expression longtemps confisquée par le pouvoir (Toulabor, 1986). Cependant, les périodes de violence militaire et de revirement politique qui lui ont succédé n'ont pas permis d'aboutir à un renouvellement politique, et ont, au contraire, débouché sur l'exacerbation des tensions ethniques. Quels ont été, dans ce contexte singulier, les ajustements quotidiens ou les stratégies à plus long terme des différents groupes ?

¹ La dimension sociale de l'ajustement (DSA), introduite dans le 4ème programme d'ajustement structurel (PAS) vise à intégrer la politique sociale dans la politique économique, sans créer de charges nouvelles mais en étudiant toutes les restructurations et réallocations possibles de dépenses et en évaluant les besoins et les charges à court, moyen et long termes.

² Ils sont devenus vulnérables en ce sens qu'ils ont perdu un statut ou l'espoir de parvenir à un statut, même s'ils ne sont pas les plus défavorisés.

³ La notion d'âge est parfois floue en raison de jugements supplétifs pour de nombreux adultes. Celle de jeunesse, en cette période de crise, est plus complexe, le manque de perspectives d'insertion par le travail tend à prolonger la période de jeunesse. Les jeunes qui ont commencé des études les poursuivent et, faute d'emploi, les réorientent indéfiniment, encouragés, jusque-là, par les facilités d'attribution des bourses. L'opération OJBC ciblait les "jeunes" sans formation particulière, préférentiellement dans la fourchette des 16-25 ans. Or moins de 48 % répondent effectivement à ce critère d'âge.

⁴ Allusion aux paroles de l'hymne national.

I. CARACTÉRISTIQUES ET COMPORTEMENTS DES GROUPES VULNÉRABLES EN SITUATION D'AJUSTEMENT

La connaissance des différentes caractéristiques sociales des retraités et licenciés provient, d'une part, de calculs effectués sur la population-mère établie en 1991 (près de 3 000 retraités et plus de 6 500 licenciés) et, d'autre part, d'une enquête portant sur un échantillon représentatif de 300 retraités et 255 licenciés. Pour les jeunes, les informations reposent sur les recensements et enquêtes des services de l'enseignement technique et supérieur et sur deux enquêtes spécifiques (Deliry-Antheaume, 1993), l'une portant sur le devenir d'une cohorte d'élèves de terminale de l'année scolaire 1982-83 et l'autre sur un millier de jeunes marginalisés engagés dans l'OJBC.

1. Des hommes plus que des femmes

Parmi les retraités 90 % sont des hommes, près de 28 % peuvent faire état de 30 ans de service mais sont âgés de moins de 50 ans. Chez les licenciés, 95 % sont des hommes, près de la moitié ont moins de 40 ans à la date de leur licenciement, et plus de 75 %, moins de 44 ans.

Le sexe masculin prédomine aussi dans le groupe des anciens élèves de terminale de la promotion 1982-1983 (plus de 85 % de l'effectif). La part des jeunes filles en classe terminale, a encore reculé ensuite, tombant de 14 % en 1982-1983 à 12 %, dix ans plus tard.

Enfin, les jeunes de l'OJBC sont à 70 % de sexe masculin, en raison de la nature des travaux à mener et du fait que l'opération ciblait les jeunes désœuvrés, agitateurs des rues.

2. Du travail au Sud

Au Togo, 86 % de l'emploi moderne se trouve concentré dans la Région Maritime. Toutefois, pour les licenciés, on note une forte implantation dans la préfecture de l'Ogou (Région des Plateaux) où se situe l'usine textile de Dadja.

Tant les retraités que les licenciés avaient migré vers les zones pourvoyeuses d'emploi. Le lieu de résidence actuel correspond au dernier lieu de travail pour 57 % des retraités et 60 % des licenciés (tandis que le lieu de naissance est différent). À l'inverse, dans les deux groupes (9 % des cas) l'adresse actuelle correspond au lieu de naissance, ce qui indique qu'une des solutions trouvées est le retour au village (témoignage n° 1). Près de 36 % des retraités et 51 % des licenciés ont déclaré se livrer à des activités agricoles⁵. On rencontre aussi de nombreux jeunes qui, faute d'emploi, restent au village, qu'ils soient diplômés (bac ou plus) ou non.⁶

3. De la diminution des ressources

Les retraités relèvent, à parts sensiblement égales, du régime propre à la fonction publique et de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). De fortes disparités apparaissent entre ces deux régimes, pour des raisons liées à l'histoire (ancienneté des cotisations, modes de calcul des prestations sociales) et à divers aléas réglementaires. Un retraité de la fonction publique peut espérer toucher 75 % du salaire moyen de ses cinq dernières années d'exercice, tandis qu'un retraité de la CNSS, ne touche, au mieux, que 40 % de son salaire. Plus de la moitié des affiliés à la CNSS, contre 3,2 % seulement des fonctionnaires retraités, ont des pensions mensuelles égales ou inférieures à 16 600 francs CFA. Tous régimes confondus, 20 % des retraités touchent une pension inférieure ou égale au SMIG, soit 12 402 francs CFA par mois, (41 % pour ceux de la CNSS et 2 % pour ceux de la fonction publique). Le montant de certaines pensions est d'autant plus dérisoire que les ménages de retraités comptent 12 personnes en moyenne (plus de 15 personnes dans 25 % des cas). Une telle situation est particulièrement difficile à assumer dans un contexte où rang social, progéniture nombreuse et solidarité familiale demeurent étroitement associés.

⁵ Dans le second cas le chiffre plus élevé s'explique par le biais introduit dans l'échantillon par les employés de l'usine textile de Dadja, proche d'Atakpamé, à deux heures de route de Lomé. Ces derniers peuvent cultiver sur les collines de la ville d'Atakpamé ou dans tous les villages alentour. Il en est de même pour d'anciens travailleurs des villes de l'intérieur.

⁶ Ce que les agents du recensement électoral ont confirmé.

Les licenciés comptent, en moyenne, 8 personnes par ménage. Il est difficile de connaître leurs ressources, mais 80 % avouent une dégradation de leur situation financière.

Se considérant comme une génération sacrifiée, les plus jeunes se débrouillent. Ils se résignent à la précarité et à la fatalité, non sans espérer des jours meilleurs.

4. Du manque d'argent et du désir d'enfant

Les difficultés rencontrées pour trouver un emploi et pour se loger, rendent naturellement les jeunes réticents à fonder une famille. Sur 159 anciens élèves de terminale de l'année scolaire 1982-1983 enquêtés début 1991, 90 étaient célibataires et 69 vivaient avec une compagne ; 104 ont déclaré ne pas avoir d'enfants et les 55 restant ayant un total cumulé de 78 enfants. Tous connaissent le prix d'un enfant et de son éducation, puisqu'eux mêmes sont à peine sortis de leur période de formation. Parmi les jeunes de l'OJBC, plus de la moitié est célibataire et ne déclare aucun enfant à charge⁷.

Comme on pouvait s'y attendre, les licenciés sont mariés à plus de 90 %. En bénéficiant d'un emploi salarié, ils disposaient en effet d'une certaine sécurité qui ne pouvait que les encourager à prendre femme(s) et à leur "donner l'enfant". Perdre un emploi a autant de répercussions sur l'intéressé que sur la taille du ménage, composé pour moitié d'élèves ou d'apprentis à charge.

Les retraités sont également mariés à plus de 90 % et, par le jeu de la polygamie (34 %), rarement veufs. Dans ces ménages dont l'âge du chef dépasse largement la cinquantaine, les moins de 20 ans représentent 42 % de l'ensemble, les moins de 30 ans 74 % : *"On ne savait pas qu'on serait touché par les restrictions du budget alors on continuait à faire des enfants !"*. Si les enfants sont à la charge des familles bien au-delà de 20 ans (chômage oblige !), les petits enfants le sont parfois aussi.

Les anciens assurent que c'est sur eux que reposent le poids de la crise et l'éducation des plus jeunes, au nom de quoi ils demandent des aides, tandis que les jeunes affirment haut et fort : *"Les vieux ont assez mangé ; c'est à notre tour maintenant : nous n'avons encore rien fait dans la vie."*

⁷ Une tendance que confirme l'enquête EBC. Entre 1964 et 1987, les célibataires passent de 30,1 % à 39,8 %, tandis que ceux qui sont mariés passent de 63,1 % à 55,4 %, différences à corrélérer avec le degré d'urbanisation, le développement de la scolarisation et un âge au mariage moins précoce (BIP-EBC, n 10, 1992).

La vie en ville, avec ses incertitudes et ses aléas, influe sur le comportement matrimonial et social des différents groupes. Avoir un emploi procure, certes, des ressources et une assise sociale. Cela donne, aussi, une lourde responsabilité morale et financière de prise en charge de sa propre famille au sens étroit du terme (épouse(s) et enfants), mais aussi au sens large, à l'égard des neveux, cousins, "frères", ascendants parfois.

5. Mouvements dans les ménages

Une même famille connaît des flux de sens contraire. Globalement, on dénombre, tant chez les retraités que les licenciés, plus de départs que d'arrivées. Les départs sont liés à des changements d'état civil (mariage, divorce) à des décès (le plus souvent des aînés) mais aussi aux migrations (départs d'enfants pour poursuivre des études ou chercher un emploi. Le départ des épouses, suite à la baisse de ressources des ménages (6 % chez les retraités mais 10 % chez les licenciés), semble moins important que le discours dominant le laisse entendre. Mais il ajoute à la mobilité conjugale déjà forte chez certains salariés et il témoigne d'ajustements temporaires avec séparation géographique (retour au village de l'épouse et des enfants), voire définitifs, liés aux circonstances difficiles.

En fonction de la situation économique, la taille des ménages connaît d'importantes fluctuations. L'un déclare : *"Compte tenu de la diminution de mon salaire, j'ai dû évacuer les enfants vers le village auprès de mes parents"* et l'autre ajoute : *"Au moment où j'étais en chômage, mon frère, qui se trouve à Cotonou, a dû prendre quatre de mes enfants. Maintenant que je retravaille, trois enfants sont revenus. De plus j'habite sur une parcelle appartenant à des amis... je peux cultiver du manioc, du maïs"*. Inversement une jeune femme, célibataire, assistante de direction dans un hôtel, licenciée économique, a dû mettre fin à l'aide qu'elle apportait à sa famille en hébergeant deux de ses petits frères. *"Seule la reprise d'un travail salarié peut me permettre de vivre normalement et d'aider ma famille"*.

6. Des solidarités familiales à l'épreuve

Si, le principe de solidarité familiale n'est pas remis en cause, du moins, est-il mis à rude épreuve⁸.

⁸ Si de 1964 à 1987 la part des dons et cadeaux dans le budget moyen des ménages passe de 6,4 % à 9,4 % (voire de 9,3 % à 11,7 % pour les mieux nantis), elle stagne ou diminue chez les plus démunis, pour ne représenter qu'une part infime, moins de 3 % (BIP-EBC, n 10, 1992)

Les retraités ou licenciés venus du monde rural avaient connu cette solidarité familiale et l'avait perpétuée en ville. *"La plupart des migrants ont leur cordon ombilical attaché au village d'où ils reçoivent périodiquement de l'aide : des vivres (maïs surtout) et dans certains cas de l'argent et ce de toute la famille (frères, sœurs, tantes et oncles)"* (Maku, 1991). À leur tour, ils sont censés rendre au village ou à ceux du village qui viennent en ville ce que leur statut social et leur situation économique leur permettent de rendre. Si 67 % des licenciés n'envoient pas d'aide à leur famille, ceux qui ont retrouvé un emploi salarié manifeste une plus grande générosité. Un tiers des chômeurs reçoit une aide de la parentèle.

Pour les retraités, la solidarité familiale sous forme d'aide, en nature ou en argent, n'existe qu'à sens unique. Ceci semble conforme à leur situation, puisqu'ayant travaillé régulièrement, ils étaient censés subvenir à leurs besoins, aider la famille, et favoriser parfois des actions de développement dans leur village. Depuis la diminution de leurs ressources, l'aide qu'ils fournissaient à l'extérieur s'est réduite dans 40 % des cas.

La solidarité, malmenée par les aléas économiques, n'avait cependant pas atteint ses limites et les migrations provoquées par la crise politique en révélèrent l'extrême adaptabilité. Ainsi, lors de la grève générale de 8 mois (mi-novembre 1992 - mi-juillet 1993), bon nombre de Togolais ont fui vers leur village, vers le Ghana et le Bénin. Cet afflux massif de population, s'il a fait pression sur les systèmes scolaires et sanitaires et sur le marché du travail des régions d'accueil, a montré l'efficacité de la solidarité familiale. Au Bénin, parmi les réfugiés recensés en mars 1993, près de la moitié se trouvaient à Cotonou. 78 % étaient hébergés dans des familles (Charmes et Vinyor, 1993 ; Gu-Konu, 1993), ce qui a permis d'éviter le spectre de populations réfugiées et parquées dans des conditions aléatoires.

7. Du rôle de l'épargne et de la vente des éléments du patrimoine

Pour l'ensemble des retraités, et plus particulièrement pour ceux disposant de petites pensions, il est difficile de faire face à des dépenses imprévues. Il faut donc réduire les dépenses et puiser dans l'épargne. À défaut, il faut réaliser une partie des biens, voire même, en dernier recours, s'adresser à un usurier.

Les réductions de dépenses sont parfois imposées par la Compagnie d'électricité, suite aux impayés. Par ailleurs, 40 % des retraités et 47 % des licenciés ont vendu des éléments de patrimoine : maison, terrain, véhicule de transport, voire bijoux et pagnes pour les femmes, petit équipement électroménager et radio. Pour les retraités les plus aisés, la vente d'une maison (celle qu'on n'habitait pas mais qui générait des loyers réguliers) sert, disent-ils, à *"envoyer leurs enfants à l'étranger"*.

Pour ceux qui disposent de ressources, à Lomé, le recours aux revenus d'appoint (emprunt, épargne) semble être la norme dans l'organisation des cérémonies (décès, levée de deuil, sacrifice, fétiche) (BIP/1990, télégramme n° 5). La diminution des ressources rend alors difficile la vie quotidienne et l'entretien du réseau social. Ceux qui disposent des plus faibles ressources entrent dans une dangereuse spirale. Ils ont recours au crédit quotidien chez leurs fournisseurs habituels (revendeuses, etc.) et à des usuriers pour payer les frais médicaux et scolaire ou les imprévus (hospitalisation, décès ou levée de deuil). Respectivement 16 % des licenciés et 18 % des retraités y avaient eu recours les six derniers mois précédant l'enquête.

8. Hébergé, locataire ou propriétaire : de la sécurité à la précarité

Avoir son chez-soi est l'objectif de nombreux Togolais. Chez les retraités, les propriétaires représentent une écrasante majorité (80,6 %), tandis que les locataires et ceux qui sont hébergés par un parent ou ami sont dix fois moins nombreux. Ces derniers ont effectivement de un à six mois d'arriérés de loyers. Cette situation n'engendre pas de conflits majeurs avec les propriétaires, car les locataires ont toujours payé leurs loyers plus ou moins régulièrement.

Quant aux licenciés, 30 % seulement sont propriétaires, 43 % locataires et 20 % sont hébergés dans la maison familiale, les autres connaissant des statuts plus ou moins précaires. Seuls le tiers des locataires est ponctuel dans le paiement des loyers ; les autres accumulent des retards allant de 1 à 60 mois (la moitié ne dépassant toutefois pas 6 mois d'arriérés). Les expulsions ne sont pas rares, qui conduisent à la recherche d'un autre logement, plus petit, au repli sur la maison familiale, à un abri de fortune, au village ou à l'errance (témoignage n°4). Un chanteur togolais, Yawo Agboti, chante "*le locataire*". Le clip vidéo qui l'accompagne, montre le propriétaire retirant les tôles du toit, les portes et les fenêtres, pour faire déguerpir le locataire impécunieux.

Si les licenciés consacrent leurs indemnités de licenciement en priorité aux dépenses courantes et aux remboursements des impayés, les retraités ont consacré en priorité leurs primes de départ au logement (construction, travaux d'agrandissement, d'aménagement, de réfection). Toutefois, ceux qui n'ont pas fini de construire leur maison se plaignent de ne pouvoir l'achever, et ceux qui l'ont achevée, de ne pouvoir l'entretenir. De fait, les paysages urbains et ruraux sont émaillés de nombreuses maisons inachevées, exposées à la vue de tous, inhabitables en l'état. Ce patrimoine se dégrade en ne servant souvent qu'à parquer des chèvres, à cultiver quelques pieds de maïs ou de condiments... N'y a-t-il pas une double attitude reflétant à la fois le désir de tenir un certain rang social, mais aussi une

incapacité à planifier ? Pour leur défense, les intéressés évoquent l'assurance qu'ils avaient d'un itinéraire professionnel régulier. La diminution des ressources rend trop lourd le poids des remboursements. Les banques refusent de rééchelonner la dette, car cela rallongerait considérablement les délais. Les préretraités découvrent que les banques ne prêtent qu'aux riches... ce qui les renvoie à la dégradation de leur statut.

Être hébergé à titre gracieux, soit dans la maison familiale soit chez des amis est le sort de plus de la moitié de l'ensemble des jeunes. Pour les autres, la location d'une chambre (1 500 à 3 000 francs CFA) reste d'un coût relativement modeste pour peu que l'on dispose d'un minimum de ressources, ou que l'on se groupe pour partager les frais.

9. Alimentation, scolarité des enfants et pratiques de santé

Grâce au crédit, le poste alimentation est le dernier sur lequel on fasse des sacrifices (BIP 1992, télégramme n° 10). "*Si l'alimentation n'est pas satisfaisante, la santé s'en ressent et les enfants ne font pas de bonnes études*". Chez les ménages les plus pauvres ou les plus nombreux (plus de 10 personnes), on sacrifie les satisfactions secondaires (logement, entretien, boissons, cadeaux) au bénéfice des besoins primaires. De 1964 à 1987 la part des dépenses alimentaires s'est élevée de 40 % à 43 % tandis que celle de l'habitat a diminué de 11 % à 7 %.

L'éducation ne comptait en 1987 que pour 2 % des dépenses des ménages urbains en 1987 (BIP, 1989, télégramme n° 1). Lors des enquêtes, 53 % des chefs de ménage retraités ont déclaré que leurs enfants avaient dû abandonner leurs études pour des raisons financières : 25 % avaient eu leurs enfants renvoyés à la maison pour écolage impayé, ou insuffisance de fournitures scolaires, 15 % avaient différé les inscriptions à l'école de leurs plus jeunes enfants. Il est vrai que les enfants nés après la retraite compliquent la situation financière des ménages de retraités. Il n'y a guère de solutions de rechange, car, avec la crise, les enfants aînés ont de moins en moins la capacité de prendre le relais des parents, vis-à-vis de leurs jeunes frères.

Chez 27 % des enfants de licenciés on observe des abandons d'études, chez 16 % des plus jeunes enfants, des inscriptions différées à l'école. Si l'on observe moins d'abandons que chez les retraités - les enfants étant plus jeunes - on observe en revanche plus de renvois périodiques (37 % des cas) pour écolage impayé.

Les parents sont parfois amenés à choisir entre plusieurs enfants à scolariser et, donnent souvent la préférence aux garçons, car "*les filles vont donner l'enfant*". Le choix se fait ainsi sur la base du sexe et non sur les critères de désir ou de facilité d'étude des enfants, comme le constate la Direction de la condition féminine, ajoutant que tout au long de la scolarisation, le taux de déperdition féminine va en

augmentant. Les services sociaux n'ont d'ailleurs pas les moyens d'aller au-delà de ce constat.

Les dépenses de santé, plus fréquentes chez les retraités que chez les licenciés, sont souvent difficiles à assurer. La médecine traditionnelle semble être un recours du fait de son coût modique et de son efficacité indéniable, ce qui explique les nombreux vendeurs à la criée de médicaments traditionnels⁹. Toutefois, un tiers des retraités regrette de ne pas avoir les moyens de se soigner correctement, de ne pas trouver sur place les spécialistes, les médicaments ou les traitements appropriés (paralysies, problèmes de vue...). Quand les problèmes de santé obsèdent à ce point les intéressés, toute la famille en pâtit et cette situation occulte toutes les autres préoccupations: "*J'ai un problème lié à l'annonce brutale de la retraite. Depuis je suis paralysé. Ainsi, on nous soumet à la mort lente. Le niveau de vie a baissé, ce qui entraîne la déchéance physique et mentale*".

II. DES RÉVOLTES AUX REVENDICATIONS OU À LA RÉSIGNATION

Il faut attendre la fin des années 1980 pour que les problèmes économiques et sociaux soient posés sur la place publique. Mais qui n'est pas au courant de ce ressentiment qui s'exprime de façon sourde et diffuse depuis très longtemps ? (Toulabor, 1981).

Les révoltes qui aboutissent parfois à des revendications individuelles ou collectives remettent en cause la légitimité de l'État, de façon souterraine d'abord et de plus en plus ouverte ensuite. Les archives de l'Inspection du travail offrent ainsi une véritable chronique des conflits sociaux et relatent de nombreux cas de licenciements pathétiques.

La montée des revendications des différentes associations est nette. La presse d'opinion, puis la Conférence nationale s'en sont largement fait l'écho : "*Quatre jours de préavis. Incroyable, pourtant vrai. Que faut-il faire lorsque des lois et des textes en vigueur dans un pays sont considérés comme dépassés ? ... Certains retraités n'ont pas survécu à l'émotion provoquée, bien qu'ayant occupé de hautes fonctions dans le régime. Six années à peine écoulées semblent jeter leur manteau d'oubli... Pensez aux retraités normaux, surtout aux retraités prématurés, surtout*

⁹ On assiste même à une dérive du secteur privé, qui voit éclore bon nombre de médecins ou infirmiers dits "particuliers" qui délivrent soins et ordonnances mais qui n'ont pour toute formation que celle d'avoir assisté, voire parfois seulement observé, un médecin dans sa pratique !

aux 'poissons d'avril', juin et autres de l'année 1985 qui n'ont pas eu ni le temps ni les moyens d'organiser leur retraite" (Kossi, 1991). D'autres déclarent encore : "L'État n'a nullement tenu compte de la dimension sociale des problèmes qu'a engendrés cette mesure, nous jetant brutalement dans la rue, comme des ordures, dans une poubelle". Dans le même ordre d'idées, un représentant des retraités civils ajoute : "Et pourtant que de services les retraités n'ont-ils rendu à leur pays durant trente années de leur vie ! Que de services continuent-ils à rendre à la nation en supportant, avec leurs pensions dérisoires, d'énormes charges sociales. Ils nourrissent, habillent, soignent les petits-fils, les enfants et les adolescents des écoles primaires, des lycées et collèges et les apprentis... Même les diplômés : bacheliers, licenciés, maîtrisards et docteurs qui, au chômage, sont aussi à leur charge ! La récompense réservée aux retraités pour tant de services consentis à la nation est le mépris".

Si la Conférence nationale et certaines enquêtes d'opinion ont permis de cerner les problèmes et de noter un malaise dans la société, ils ont aussi libéré la parole et laissé libre cours à une imagination débordante en matière de revendications (accès aux services d'éducation et de santé, aides pour les activités des épouses dont la majorité reconnaît le rôle complémentaire et parfois salutaire dans la prise en charge de la famille, etc.) ainsi qu'aux méthodes pour les satisfaire et jusqu'aux bailleurs nommés pêle-mêle : l'État, les collectivités locales, les ONG, les églises, et l'aide internationale, qui sont, de façon contradictoire, autant critiqués que sollicités. Néanmoins, nécessité oblige, la population a trouvé de façon souterraine ou ouverte des moyens de se prendre en charge, lors de la grande grève en particulier. Ces mouvements de solidarité se poursuivent, ils sont les lieux d'expression possible des populations les plus démunies (comités de quartiers, aides de groupements professionnels dans les domaines médicaux et juridiques...).

III. TROUVER DES RESSOURCES OU CHERCHER UN EMPLOI

Les retraités savent bien que leurs diverses revendications en matière de réévaluations de pensions ou d'aides sociales complémentaires n'ont guère de chances d'aboutir. Ils doivent donc pallier l'insuffisance de leurs ressources en utilisant leur savoir, leur capital, leur possibilité d'accès à la terre. Si plus de 43 % avaient obtenu un CEP (certificat d'étude primaire), 37 % avaient par ailleurs un CFA (certificat de fin d'apprentissage, en dactylographie, maçonnerie, etc.) qui leur a parfois été utile, pour peu qu'ils disposent de l'outillage approprié, et même si cela n'avait qu'un lointain rapport avec la profession qu'ils ont exercée leur vie durant.

Les circonstances du licenciement, la formation, l'ancienneté, le lieu de résidence et l'environnement familial (rôle des conjoints) sont autant de paramètres qui ont joué un rôle dans la réinsertion des licenciés.

Dans l'attente, les citoyens de longue date n'ont guère d'autre issue que le secteur informel et quelques travaux de manœuvre. Ceux qui disposent encore d'attaches rurales sont souvent trop citoyens pour envisager sérieusement un retour au pays, encore faudrait-il d'ailleurs qu'on puisse les y accueillir, qu'il y ait de la place, des terres... Cette idée alimente les discours, mais sa concrétisation serait perçue comme un échec pour ceux qui sont restés si longtemps en ville. En fait, les expériences aléatoires dans les secteurs agricole ou informel ne sont partout considérées que comme des pis-aller, tandis que l'objectif reste de décrocher un emploi salarié, même peu qualifié, pour les revenus réguliers qu'il procure (quitte à les améliorer grâce à des activités complémentaires) mais aussi pour d'autres avantages non négligeables (allocations familiales, primes, avances sur salaire et surtout retraite assurée pour les vieux jours) et pour la solidarité sociale que ce statut permet. Quitter un itinéraire chaotique pour retrouver une trajectoire, une orbite..., comme pour leurs aînés, même si la préretraite a représenté un atterrissage un peu brusque. Cet objectif reste contrarié par la crise et les politiques d'ajustement structurel qui ont entraîné une souffrance. *"Nous avons trop souffert ! Nous souffrons beaucoup"*¹⁰.

Même si 95 % des licenciés ont touché leurs indemnités, le règlement des pensions s'éternise. Certains ont attendu jusqu'à 6 ans pour les toucher, quelquefois en plusieurs versements. Les licenciés ont donc connu l'attente, encouragée par l'avènement de la démocratie et la possibilité de revendiquer ouvertement leurs droits. De fait, il était bien stipulé, dans leur lettre de licenciement, que si l'entreprise reprenait, pendant deux ans, conformément à la loi, les anciens employés seraient, à qualification égale, réembauchés en priorité. Ainsi ont-ils gardé l'espoir d'être rappelés, croyant à tort dans la pérennité de leurs entreprises, y accordant la même confiance qu'à *"une mère nourricière"* et ne se révoltant pas, puisque *"à sa mère on doit le respect, quoiqu'il arrive"*. Grevés de dettes et accumulant les arriérés de loyers, certains attendent encore à bout de ressources, repliés sur le passé, mal à l'aise dans le présent et peu tournés vers l'avenir. Certains sont devenus marginaux, errants, irrécupérables. Seuls sont socialement condamnés les drogués et les éthyliques mais l'exclusion frappe de plus en plus et on compte d'anciens collègues devenus mendiants professionnels auxquels on glisse une pièce par compassion. La solidarité informelle, fondée sur le réseau professionnel ou ethnique, existe aussi. C'est un nouveau versant de la solidarité (témoignage n°4).

Les jeunes font preuve de réalisme : *"L'année 1985 reste gravée dans ma mémoire, année d'obtention du bac. Lomé serait mon lieu de séjour en quête d'études universitaires. À l'heure actuelle, je m'y sens plus chez moi que partout*

¹⁰ Qui se calque un peu sur la rengaine du chanteur Tonton David : *"Nous sommes un peuple qui a beaucoup souffert"*.

ailleurs au Togo, même si pour l'instant je n'ai pas encore de travail. Je ne peux pas m'en éloigner, car la capitale est le point vital d'un pays, le lieu où l'on vit comme on l'entend et où personne ne s'occupe de l'autre. On s'y sent mieux qu'à la campagne où l'on risque d'être oisif, à la charge des parents qui attendent tout de leur progéniture. Si la ville a des aspects négatifs, il ne faut pas se laisser broyer dans ce lieu que d'aucuns appellent jungle".

Il n'y a pas que les travailleurs licenciés qui voient leurs aspirations remises en cause. Les villes et les régions d'implantation des entreprises et l'environnement économique immédiat subissent aussi les conséquences de cette situation. Tabligbo, site d'implantation d'une gigantesque cimenterie (CIMAO) ressemble aujourd'hui à une ville fantôme (témoignage n°2). Atakpamé ne bénéficie plus de la masse salariale redistribuée par l'usine textile de Dadja. Les artisans vivent, ceux des villages ont réduit leurs activités. On ne vient plus chercher les vêtements commandés chez le tailleur qui se lamente, on se contente des fripes achetées à bas prix, les couturières et les boulangères ne recrutent plus d'apprenties, le garagiste non plus, le menuisier n'a plus que ses outils à exposer.

Alors, sur quoi compter ? L'instruction, la formation professionnelle ou l'expérience acquise dans l'entreprise ? La moitié possède une formation d'artisan attestée (par ordre d'importance : mécaniciens, soudeurs, forgerons, chauffeurs, plombiers, tailleurs, maçons, électriciens et menuisiers). Cette formation et leur longue expérience professionnelle leur offrent des atouts pour se recaser dans le secteur informel, mais sont aussi un handicap dans la mesure où elles ne prédisposent ni à l'initiative ni à la mobilité. Ainsi, les ex-chauffeurs d'entreprise parviennent difficilement à être propriétaires de taxi (Garcia-Oriol, 1991).

Le niveau d'instruction des licenciés n'est pas négligeable. Si 14 % sont analphabètes, 49 % ont fréquenté l'école primaire, 33 % le secondaire et 4 % le supérieur, mais moins de 20 % ont un diplôme supérieur au certificat d'études (CEP). L'enquête montre, en fait, qu'il n'y a pas de liaisons nettes entre l'âge, le niveau d'instruction atteint dans le cursus scolaire et la situation des ex-licenciés par rapport à l'emploi. Néanmoins le passé explique la situation actuelle et a pesé sur les stratégies mises en œuvre.

Ceux qui réussissent le mieux dans le secteur indépendant sont ceux qui avaient déjà démarré des activités de ce type du temps de leur plein emploi. Ils les ont parfois relancées avec leurs indemnités de licenciement. Ils avaient déjà montré qu'ils savaient faire des choix, être flexibles, épargner, anticiper. En un mot, ils avaient ajusté leur comportement à la conjoncture et fait preuve d'esprit d'entreprise, ou constitué un réseau de connaissances et de compétences (Deliry-Antheaume, 1995).

L'éducation, le travail et l'innovation restent des valeurs sûres, malgré un marché difficile (témoignage n°3). Combien de boulangères ne nous ont-elles pas dit qu'il fallait inventer de nouvelles formes de biscuits, les couturières et les

tailleurs de nouveaux modèles. L'apparition de nouveaux métiers (taxi-mobylette, peseur d'hommes, c'est-à-dire loueur ambulant de pèse-personne), et d'occupations multiples pour un même citoyen, comme l'obligation de diversifier ses approvisionnements, et de braver les dangers pendant la grève, sont autant d'indices de réactions rapides à la crise.

Ceux qui sont redevenus agriculteurs n'avaient pas abandonné cette activité du temps où ils étaient ouvriers ou employés. Ils investissaient plus dans l'agriculture, rémunérant des manœuvres, achetant des engrais... Aujourd'hui, ils ont l'impression de ne pratiquer qu'une agriculture de survie. La moitié de ces nouveaux agriculteurs à temps plein ont mis à profit leur indemnité de licenciement pour agrandir leur patrimoine foncier. Ils conservent cependant un mode de production extensif tant qu'ils ne rencontrent pas de problèmes de terre (Lucien Brun *et al.*, 1987). Ils ont développé de nouvelles cultures, se sont lancés dans le commerce des produits agricoles, l'élevage, la fabrication de charbon de bois. Un seul a montré un véritable esprit d'initiative développant une ferme agro-pastorale, mais il menait déjà de front plusieurs activités : forgeron, paysan, électricien salarié dans l'entreprise textile qui l'a licencié. Depuis, il n'a fait qu'élargir l'éventail de ses activités bénéficiant en outre de l'appui de son épouse commerçante, propriétaire de taxi et teinturière.

Pratiquer des activités rurales ne signifie pas nécessairement habiter au village. De nombreux Loméens sont dans ce cas, utilisant les espaces non bâtis, la périphérie de Lomé (au-delà du port et vers Agoué plus au nord) pour pratiquer une agriculture urbaine (Schilter, 1991). D'autres encore, tout en vivant et travaillant à Lomé, embauchent des manœuvres dans leur village d'origine, leurs ressources leur permettant d'investir un peu au village. Dans la plupart des cas, il s'agit surtout d'approvisionner la famille (en maïs, riz, cossettes de manioc, condiments, voire petit élevage...), mais plus rarement le marché.

IV. DU CHÔMAGE À L'EXCLUSION, DE LA RÉALITÉ OU DU RÊVE

Retraités et licenciés ont pris conscience de la fragilité de leur statut social et ont dû réajuster leur vie au quotidien. Pour ceux qui sont restés en route et pour tous les jeunes en quête d'emploi, l'horizon est bouché.

Pour la génération précédente le rêve conduisait à la ville et à l'emploi, pour la jeune génération le rêve conduit, de plus en plus, en désespoir de perspectives locales, hors du continent africain (témoignage n°5). Ces constatations, faites en

1992, ont été aggravées par la grève générale, la prolongation de la crise politique et les conséquences économiques de la dévaluation du franc CFA.

Les jeunes qui avaient été orientés vers un programme emploi-formation (PEF) qui visait à insérer les diplômés sans emploi (en priorité ceux de longue date) dans des entreprises, (et, à défaut, dans l'administration) se retrouveront-ils, à la fin du programme, devant l'incertitude du lendemain ? De nombreux universitaires fondent, avec leurs meilleurs étudiants, des cellules de recherche et prospective, privées ou associées à des ministères, les faisant ainsi participer aux projets de développement. Ceux qui avaient été pris en charge par des ONG (OJBC) auront bénéficié d'un encadrement de six mois, d'une épargne et d'une formation pour se lancer dans des activités indépendantes.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Les bilans sont inégaux. Les efforts ayant porté sur la formation à l'esprit d'initiative, on ne s'étonnera pas de voir se développer des activités informelles et associatives.

Quant à la majorité des jeunes de 16 à 25 ans, autant que puisse en témoigner la nombreuse correspondance qu'ils envoient à leurs amis d'Europe, ils rêvent de donner la meilleure image d'eux-mêmes à travers les photographies qu'ils leur adressent : ils portent lunettes et arborent stylo, s'habillent branché, sur arrière-plan de végétation exotique. Le vêtement, s'il veut refléter la respectabilité, permet aussi d'affirmer une différence et un *look* venu d'ailleurs, comme les y invitent les coiffeurs aux enseignes très suggestives, illustrant les nouvelles coupes sous des génériques du type *Looking good Amsterdam*. D'autres rêvent de ce qu'il appellent "*voire paradis*" (Europe, Canada ou États-Unis), où ils espèrent trouver une famille pour accueillir un étudiant, un domestique, un compagnon, un mari "pour la vie" et recherchent de préférence des femmes veuves (Fassbinder, 1973) ou divorcées, si ce n'est des femmes chaudes (depuis que les programmes de cinéma n'affichent quasiment plus que des films porno). D'autres demandent hébergement et leur imagination, s'appuyant apparemment sur des filières existantes, est sans bornes. Il s'agit en fait de rompre avec une situation sans issue. "*Mon seul problème maintenant est de quitter l'Afrique pour toujours*". Au "*Besoin d'Afrique*" (Fottorino et al., 1992) correspond indéniablement le "*Besoin d'Europe*", qui peut s'élargir à l'Amérique... Ce regard vers l'extérieur, mêle le désir de fuite et l'espoir d'enrichissement.

Les étudiants moins désespérés, souhaitent souvent faire valider leurs études après la maîtrise, en terminant un DEA ou une thèse en Europe. Les jeunes scolarisés souhaitent, dans l'ensemble, garder une ouverture sur le reste du monde. Ils écoutent la radio et lisent des journaux et magazines récupérés dans les aéroports, les hôtels, à la recherche de correspondants étrangers. Certains ont fondé des clubs pour rester en relation épistolaire avec le monde entier. Ils espèrent recevoir des livres, des cassettes, de l'argent de leurs correspondants. Leur intérêt pour notre

monde, tout empreint d'une certaine naïveté ne nous renvoie-t-il pas notre discours (témoignage n°5) ?

CONCLUSION

L'observation des différents groupes vulnérables a montré qu'il s'agissait plus d'ajustements progressifs que de stratégies longuement mûries. Tous ceux qui se retrouvent marginalisés par la crise sont forcés d'abandonner leurs grands projets (acheter ou achever une maison, acquérir des biens locaux ou importés, fonder une famille), de réduire des dépenses familiales. Tous se contentent de "*trouver quelque chose à manger*" pour exister à minima, le reste viendra après, une politique de la survie en quelque sorte... Les femmes y consacrent toute leur énergie et toute leur combativité.

En période d'incertitude économique et politique, l'espoir d'accomplir une trajectoire professionnelle est infime et beaucoup se résignent, mais d'autres font preuve de ténacité et de débrouillardise. La situation n'est pas nécessairement négative : un jeune qui accepte de nombreux petits emplois, s'il déplore la précarité et les incertitudes qui l'empêchent de rendre à sa famille ce qu'il a reçu et de fonder un foyer, n'en découvre pas moins l'effet formateur de cette mobilité professionnelle. Cette expérience, certes plus subie que souhaitée, lui donne sur sa propre société, un regard plus libre, et sans doute plus désabusé, qu'il n'aurait peut-être pas porté en devenant fonctionnaire.

Si bien des pistes s'ouvrent, beaucoup d'énergie reste à dépenser pour qu'elles ne s'achèvent pas en impasse. Si tout semble possible, il s'agit beaucoup plus pour la majeure partie de la population de réactions de survie que d'innovation sociale. Néanmoins des comportements différents et des solidarités renforcées existent, l'éducation reste, malgré tout, une valeur sûre. Si les errances restent rares, les déviances se font jour. Les itinéraires des uns et des autres se réorientent, moins solidaires que solitaires, comme le proclame cette autre maxime peinte sur un mur : "*Dieu avant tout. Chacun pour soi*" ... En attendant un État capable de réguler la société non plus par le haut, en pratiquant l'hypnose, mais en jouant un rôle d'arbitre entre les intérêts collectifs et individuels.

TÉMOIGNAGES

1. Rentrer au village

"Depuis la grande grève, je fais régulièrement des allers et des retours entre Lomé et Atakpamé et de là, je vais au village où je cultive grâce à quelques manœuvres saisonniers 1 hectare de maïs et sorgho et environ 1/4 d'hectare de manioc. Cela m'occupe. Puis, chaque mois je descends à Lomé où je vais toucher ma pension d'environ 20 000 francs CFA. Je l'ai touchée dans son intégralité. Donc depuis la grève, je vis entre ces deux lieux (trois même) et je ne dure pas à Lomé. Ma femme, elle, réside en permanence à Lomé pour son affaire de commerce et de couture. J'ai appris à conduire à mon fils Kodzo qui s'éternisait dans les études (et a fait des conneries). Il me manque 10 000 francs CFA pour qu'il passe le permis et fasse les pièces administratives... Deux de mes enfants sont sur les bancs à Atakpamé : Kodzovi (18 ans) est en cinquième, Aduefa (12 ans) est au CM1".

[Un chauffeur retraité, témoignage oral, novembre 1994].

2. S'ajuster

"Au moment de la CIMAO, nous faisons du pain avec 8 à 9 sacs par jour. Mais cela ne suffisait pas pour satisfaire notre clientèle composée de revendeuses qui prenaient les pains pour les revendre en détail aux consommateurs (agents de la CIMAO, étrangers, Ivoiriens, Ghanéens, Togolais ou autres). Les clients venaient même des villages environnants (Ahépé, Amoussimé, Gboto). On pouvait gagner jusqu'à 100 000 francs par jour (12 000 francs par sac).

Nous avions beaucoup d'apprentis (6 en moyenne par an) et nous avions aussi des employés rémunérés (5 en moyenne par an).

De nos jours rien ne va plus. Nous ne faisons qu'un sac par jour, sauf les mercredis, où nous arrivons à faire 4 sacs. Nous écoupons la production sur les marchés de Gboto, Zafi, Amégnran-Kondji et Atikéssimé. C'est nous-mêmes qui faisons la livraison aux revendeuses. Celles-ci ne prennent la marchandise qu'à crédit sur une semaine. Des fois, elles n'arrivent pas à rembourser. Ce qui fait que le sac de farine nous fournit autour de 11 000 francs. Nous n'avons plus d'employés

rémunérés. Nous avons actuellement 4 apprentis ; il arrive que nous n'en prenions aucun pendant un certain temps.

Du temps de la CIMAO, nous étions 12 boulangères en plus de la société BINTO (Boulangerie industrielle du Togo), mais l'écoulement des pains était facile. Aujourd'hui la BINTO est fermée, nous sommes une vingtaine de boulangères, et nous faisons à peine un sac de farine par jour. Le contenu des sacs a diminué ce qui nous oblige à rétrécir les pains pour gagner la même somme."

[Une boulangère de Tabligbo (Deliry-Antheaume *et al.*, 1992, vol. 2, p. 126)].

3. Innover, diversifier

"Au début de la grève de novembre 1992, tout était stable, nous trouvions toujours farine, sucre et autres matières premières et la situation était comme à la normale. Mais dès le 25 et 30 janvier 1993, après les violences dont la capitale a été l'objet, nous avons pris le courage de rester à Lomé pour ne pas abandonner la maison. Je suis restée avec T. (le fils aîné) et une apprentie, après avoir pris soin d'envoyer les enfants au village. Très vite, nous nous sommes aperçus que la situation était telle que les gens arrivaient difficilement à se procurer de la nourriture car vendeuses et autres boulangères étaient parties. C'est alors que notre travail a pris une envolée extraordinaire. Nous avons bien vendu jusqu'à faire un bénéfice qui nous a permis de faire une construction de deux pièces, dont l'une sera destinée à une boutique personnelle et l'autre à un atelier de location. Il reste encore à finir le toit et les portes, mais, malgré la situation économique difficile, nous arriverons à finir. Dans deux mois nous aurons l'électricité. Un commerçant intéressé pour y entreposer de la marchandise congelée va payer le branchement du compteur (70 000 francs) et nous lui ferons grâce des loyers durant un temps limité à rembourser le compteur..."

Les enfants sont revenus à Lomé en juin 1993 et ont repris le chemin de l'école, sanctionné par la réussite de tous. Mais c'est ainsi qu'en janvier 1994 est intervenue la dévaluation qui nous a vraiment mis à genoux. Les prix sont vertigineux, le sac de sucre d'Anié de 50 kg est passé de 6 500 à 18 500 francs pour retomber plus tard à 13 500 francs, le sac de farine de 7 000 à 14 000 est retombé à 10 000 francs... Les pains et biscuits se vendent à perte, je fais tout pour inaugurer de nouveaux biscuits et trouver d'autres activités (vente de pagnes, élevage de caprins et poules dans la cour de la concession, culture de maïs sur l'emprise de la voie ferrée...)"

[Une boulangère de Lomé, témoignage oral, novembre 1994].

4. Errer et mendier

"Expulsé de mon logement, j'ai mis mes meubles à l'abri chez des connaissances. Je me ballade, je vais au palais de justice pour écouter des procès, j'écoute des avocats, cela me sert de morale. Je ne peux retourner au village, mes parents sont décédés, mon dernier frère habite la maison paternelle, les terres sont occupées par la réserve de faune (Merlet, 1987).

Hier, j'étais chez un copain que je connais depuis la mission catholique, il me promet de trouver à faire. Il travaille au Ministère du Commerce au contrôle des prix. J'ai passé la semaine assis dans son bureau, mais il ne m'a rien trouvé. Je ne comprends plus ma vie, mon cerveau est plein de vide. J'ai appelé Dieu, mais Dieu n'est pas descendu. Enfin, il me donne la santé, c'est tout ! Peut-être que je dois mourir...

En attendant, je passe le temps, je vais à la plage, mais maintenant, ce n'est plus comme avant, on ne peut plus monter au cocotier pour se nourrir. Je lis des romans, j'aime bien les histoires des gens qui souffrent et des gens qui s'aiment, les romans du fleuve noir.

Mon aventure est difficile !"

[Un gardien licencié, témoignage oral, octobre 1991].

5. Quitter l'Afrique

"J'aimerais te faire part de mon objectif pour la correspondance :

1) connaître tout sur ton pays : en histoire, géographie, sciences et les projets qui sont mis en pratique,

2) savoir les coutumes, les danses et les fêtes traditionnelles,

3) jumeler les Togolais aux habitants de ton pays".

[Un jeune de 15 ans, bien intégré dans le système scolaire et soucieux d'ouverture].

"Je vais te parler d'un problème : J'ai un cousin qui part en octobre en France. Il a un billet aller-retour. Arrivé là-bas, il veut revendre le billet retour pour m'acheter un billet... Demande à ton père s'il pourra m'héberger, car sans hébergement, je ne peux avoir de visa. J'espère que tu ne seras pas fâché si je t'en demande trop."

Après une réponse négative, la correspondance, se poursuit :

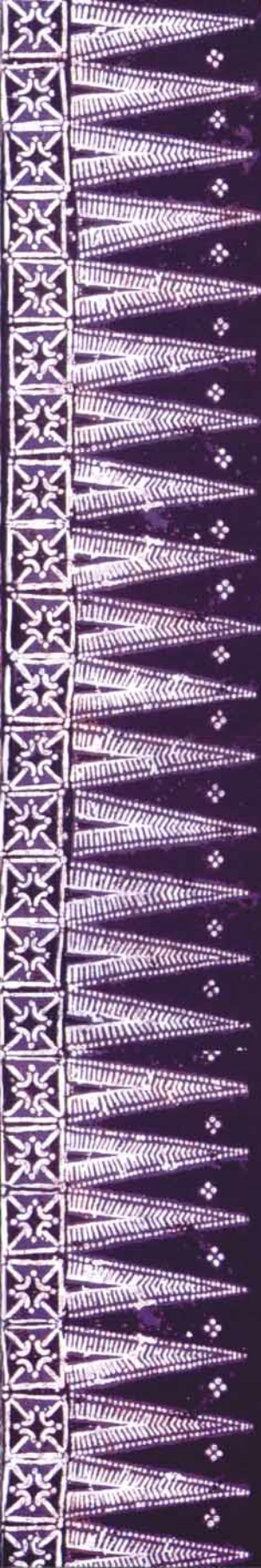
"Je ne veux pas offenser les lois de ton pays, je vais donc attendre un peu et là, dans 5 à 7 ans, le temps que tu trouves du travail, je suis sûr que dans ce temps, tu pourras me faire venir."

(à suivre ...)

Références bibliographiques

- BIP (Banque d'information permanente sur les conditions de vie des ménages), 1989 à 1992. – *Enquête budget-consommation : télégrammes n° 1 à 10*. – Lomé, République togolaise, ministère du Plan et des mines, Direction de la statistique.
- CHARMES Jacques et VINYOR Robert, 1994. – *Les réfugiés togolais au Bénin en 1993, Comportement des réfugiés et attitudes des ménages d'accueil*. – Ibadan, IFRA, 8 p., multigraphié. (Communication au Symposium international sur "L'aménagement des villes et la violence urbaine en Afrique", Ibadan)
- DELIRY-ANTHEAUME Élisabeth, 1991. – "Impasse et PAS : enquêtes pour le compte de la DSA au Togo", *Chroniques du Sud*, n° 6, p. 95-106.
- DELIRY-ANTHEAUME Élisabeth et al., 1992. – *Caractéristiques et comportements de groupes vulnérables en situation d'ajustement structurel, "préretirés" et "licenciés"*. – Lomé, République togolaise, ministère du Plan et de l'aménagement du territoire, Direction générale du plan et du développement/Comité DSA/CCE/ORSTOM, 3 vol., 32 p. + 138 p.+ annexe, mult.
- DELIRY-ANTHEAUME Élisabeth, 1993. – "Que sont devenus des élèves de terminales de 1982-1983 au Togo?", in : LIVENAIS Patrick et VAUGELADE Jacques (éds.), *Éducation, changements démographiques et développement*, p. 145-156. – Paris, ORSTOM, 237 p.
- DELIRY-ANTHEAUME Élisabeth, 1995. – "Les licenciés du secteurs publics deviennent-ils de nouveaux entrepreneurs ? Difficiles reconversions au Togo", in : ELLIS Stephen et FAURÉ Yves A. (éds.), *Entreprises et entrepreneurs africains*, p. 355-365. – Paris, Karthala-ORSTOM, 632 p.
- DERP, 1991. – *Recensement des diplômés sans emploi de l'enseignement technique et de la formation professionnelle*. – Lomé, République togolaise, ministère de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle, 54 p + annexe, mult.
- FASSBINDER Rainer-Werner, 1973. – *Tous les autres s'appellent Ali*. (Film).
- FOTTORINO Éric, GUILLEMINE Claude et ORSENNÉ Éric, 1992. – *Besoin d'Afrique*. – Paris, Arthème Fayard, 348 p.
- GARCIA-ORIOU Geneviève, 1991. – "Les Biyewo houn de Lomé", in : PRADEILLE Jean-Claude (éd.), *L'organisation corporative des taxis collectifs à Bamako et Lomé, richesse et perspectives*, p. 7-45. – Grenoble, CODATU-INRETS, 131 p.
- GU-KONU Emmanuel Yena, 1993. – "Une migration transfrontière inédite en Afrique de l'Ouest. Les réfugiés togolais du Bénin", *Documents*, n° 3, p. 9-28.
- KOSSI K., 1991. – "Libre opinion : Retraite forcée au Togo", *Le Courrier du Golfe*, n° 62, p. 8.
- LUCIEN-BRUN Bernard et PILLET-SCHWARTZ Anne-Marie, 1987. – *Les Migrations rurales des Kabyè et des Losso (Togo)*. – Paris, ORSTOM, 391 p. + cartes hors texte. (Coll. "Travaux et documents" n° 202).

- MAKU Kodjo, 1991. – *Problèmes de terre et migrations dans les préfectures de Vo et des Lacs : étude de cas des jeunes ruraux des villages de Tokoincondji et d'Avoutokpa vers les bidonvilles d'Akodessewa-Lomé.* – Lomé, Université du Bénin, 129 p., mult. (Mémoire de maîtrise en sociologie).
- MERLET Louis, 1987. – "Domaine réservé : la protection de la faune", *Politique africaine*, n° 27, p. 55-66.
- SCHILTER Christine, 1991. – *L'agriculture urbaine à Lomé, Approches agronomique et socio-économique.* – Paris/Genève, IUED/Karthala, 334 p.
- TOULABOR Comi M., 1981. – "Jeu de mots, jeu de vilains. Lexique de la dérision politique au Togo", *Politique Africaine*, n° 3, p. 52-71.
- TOULABOR Comi M., 1986. – *Le Togo sous Eyadéma.* – Paris, Karthala, 332 p.



Les Études du Ceped n° 13

Sous la direction de
Jean COUSSY et Jacques VALLIN

CRISE ET POPULATION EN AFRIQUE

Crises économiques, politiques d'ajustement
et dynamiques démographiques



Centre français sur la population et le développement
(EHESS - INED - INSEE - ORSTOM - Université Paris VI)

1996